



Yitro (117)

וַיִּשְׁמַע יִתְרוֹ (יח. א.)

Yitro entendit (1.18)

Le Kiddouch Hachem de Yitro. La Paracha précédente se termine par la guerre contre Amalek, suivie immédiatement de notre Paracha. Etant donné que ces deux passages sont juxtaposés, quel rapport existe-t-il entre eux ? Et comment Yitro a-t-il pu mériter d'avoir une Paracha à son nom ? Commençons par répondre à la deuxième question : on pourrait être tenté de dire que Yitro mérita cela car il était tout simplement le beau-père de Moché Rabbénou, mais il n'en est rien ! Le Zohar nous enseigne qu'à l'époque, il réalisa un grand Kiddouch Hachem (sanctification du nom de D.). En effet, avant sa conversion, Yitro était un grand prêtre idolâtre. Il représentait donc le symbole même de l'idolâtrie ! Malgré tout, il décida de tout abandonner afin de faire partie du peuple d'Israël, tandis qu'Amalek tentait de l'éliminer en lui déclarant la guerre. D. décida donc de nommer cette Paracha Yitro suite à ce grand Kiddouch Hachem.

Nous pouvons maintenant répondre à la première question : Amalek et Yitro savaient tous les deux que le peuple d'Israël avait bénéficié du miracle de l'ouverture de la mer Rouge, entre autres. Pourtant, le premier décida de le combattre, entraînant ainsi un Hiloul Hachem (profanation du nom de D.), alors que le deuxième choisit de s'unir à lui, provoquant au contraire un Kiddouch Hachem !

וַיִּשְׁמַע יִתְרוֹ אֶל הָאֱלֹהִים וַיִּקְרָא אֵלָיו ה' מִן הָהָר לֵאמֹר כֹּה תֹאמַר לְבֵית יַעֲקֹב וְתִגִּיד לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל (יט. ג.)

« Hachem appela [Moché] depuis la montagne, en disant : Ainsi tu diras à la maison de Yaakov et parleras aux enfants d'Israël » (19,3)

Rachi écrit que Hachem a instruit Moché de parler d'abord aux femmes « maison de Yaakov » et « avec douceur », afin qu'elles puissent accepter d'abord la Torah, avant les hommes. Pourquoi cela ?

Le Midrach (chémot rabba 28,2) donne trois explications :

- Car les femmes réalisent les Mitsvot avec plus d'empressement ;
- Afin qu'elles puissent envoyer leurs enfants étudier la Torah et les éduquer comme il faut.
- et en raison des dégâts qu'a occasionné le fait que Hachem avait ordonné à Adam avant Hava, de ne pas manger du fruit Interdit. Pour cela, cette fois-ci l'ordre a été inversé.

Le Beit haLévi répond en se basant sur la guémara (Guitin 55b), qui rapporte que si l'on souhaite acquérir un terrain appartenant à la femme, et qu'on demande d'abord l'autorisation à son mari, l'achat n'est pas valable car la femme a pu donner son accord uniquement pour faire plaisir à son mari, et non d'un véritable choix personnel. Il en est de même si les hommes avaient accepté la Torah d'abord, on aurait pu penser que les femmes l'ont acceptée, non pas par choix sincère personnel, mais plutôt pour rendre heureux leur mari. Le Rav Chmaryahou Ariéli suggère que Moché a parlé aux femmes en accord avec le Midrach (Béréchit rabba 17,7), qui affirme que le niveau spirituel d'une maison est déterminé par la femme.

Aux Délices de la Torah

וַיִּתְּצוּבוּ בְּתַחֲתֵית הָהָר (יט. יז.)

« Ils se tinrent au pied de la montagne » (19,17)

Rachi rapporte la guemara (Chabbat 88a) : La montagne a été arrachée à son endroit et a été renversée sur eux comme une coupole. Ensuite, Hachem leur déclara : « Si vous acceptez la Thora, c'est bien. Sinon, là-bas vous serez enterrés ». N'aurait-il pas été plus logique qu'il soit dit : « Sinon, ICI vous serez enterrés », c'est-à-dire sous la montagne ? En fait, nos Sages disent que si les juifs n'avaient pas accepté la Torah, le monde entier aurait été détruit, car le monde n'existe que grâce au mérite de la Torah. Dès lors, « sinon, si vous n'acceptez pas la Thora, alors là-bas vous serez enterrés, pas seulement sous la montagne, mais partout où vous pourrez vous trouver, car tout disparaîtra.

Hafets Haïm

La montagne au-dessus d'eux avait une forme semblable à une coupole. Selon Rabbi Moché Soloveitchik zatsal, c'est une allusion au fait que si les juifs refusaient la Torah, ils auraient certes pu continuer à vivre mais leur vie serait alors limitée vide, à l'image d'un prisonnier sous un dôme, une coupole. En effet, seule la partie matérielle existerait, sans aucune possibilité d'élévation vers le Ciel par la spiritualité. Ainsi, Hachem voulait leur dire qu'ils ne mourraient pas écrasés physiquement sous la montagne, mais que spirituellement ils allaient être morts, enterrés dans la matérialité.

אָנְכִי ה' אֱלֹהֶיךָ אֲשֶׁר הוֹצֵאתִיךָ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם מִבֵּית עַבְדִּים (כ. ב.)
«Je suis Hachem ton D., qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison d'esclavage» (20,2)

Selon la loi dite de : « Bar métsra », le voisin d'un champ qui est en vente a priorité pour l'acheter. En appliquant cette règle, la Torah aurait dû être donnée aux anges, puisqu'ils sont « voisins » de la Torah qui était alors au Ciel ; Moché l'a fait descendre, après l'avoir reçue. Pourquoi ne l'ont-ils pas reçue à la place du peuple juif ? De plus, Hachem a le statut d'un Cohen. Dans ce cas, comment a-t-il pu entrer parmi les impuretés de l'Egypte afin de délivrer les juifs ? Le **Choulhan Arouh** (Hochen Michpat 175) répond à ces deux questions. Un Cohen a le droit de se rendre impur lorsqu'il s'agit de son enfant. Ainsi, le fait que Hachem ait personnellement fait sortir les juifs d'Egypte, est la preuve qu'ils sont Ses enfants. La loi juive est que le droit de « Bar métsra » (la priorité accordée aux voisins), ne l'emporte pas sur les droits des enfants. Ainsi, il ne s'applique pas aux anges, puisque les juifs, les enfants de Hachem ont priorité pour hériter de la Torah.

Pardess Yossef

Tu ne convoiteras pas

L'interdiction de convoiter, cinquième commandement de la deuxième colonne sur les Tables est placée en face de l'obligation de respecter ses parents. Selon certaines opinions, cela sous-entend que celui qui convoite finira par donner naissance à un enfant qui le méprisera et honorera un homme qui n'est pas son père. D'après d'autres opinions, les parents qui convoient donnent un mauvais exemple, ce qui conduira leurs enfants à leur manquer de respect. L'interdit de convoiter, dernier des dix commandements représente l'opposé absolu du premier commandement qui nous ordonne d'avoir foi en D. En effet, celui qui croit sincèrement en D. ne convoitera jamais ce que Hachem a donné à un autre.

Kad HaKémah

Selon le **Rambam** (Hilkhos Guézela), l'interdiction de convoiter peut affecter toutes les lois de la Torah. Lorsqu'on se laisse dominer par le désir, il n'y a pas de fin à ce qu'on se permet de faire et aucun des interdits de la Torah ne peut empêcher un individu de commettre une transgression pour assouvir ce dont son cœur a soif. Le **Ramban** fait remarquer qu'à l'inverse, celui qui ne se laisse pas aller à la convoitise sera toujours bienveillant à l'égard de ses prochains, car les sujets habituels de désaccord seront inexistantes. Combien la vie nous est-elle plus agréable lorsque ce que possède autrui n'est pas à mes yeux, source de jalousie, mais au contraire une source de joie. Personne ne

peut rien me prendre, ni rien recevoir, sans qu'un décret divin n'en ait pas décidé ainsi. Il n'y a pas de concurrence de bonheur comme un enfant jaloux de ce qu'a son frère, sœur, car D. n'a pas de limite dans ce qu'il peut nous donner. Ce que je n'ai pas, c'est parce que Hachem, dans son infinie sagesse, sait que cela ne me serait pas profitable. Pour celui qui a foi en D. et est convaincu que Hachem donne à chacun ce qui lui revient, toute chose appartenant à autrui sera exclue du domaine des possibilités et il ne la convoitera pas.

Ibn Ezra

Halakha : Doit-on refaire la berakha de hamotzi si on fait une interruption pendant la seouda ?

Si nous nous sommes arrêtés de manger pendant un long moment, mais tout gardant à l'esprit l'intention de continuer à manger, et l'arrêt est moins que le temps de la digestion c'est-à-dire moins de soixante-douze minutes, on n'aura pas besoin de refaire la berakha sur le pain. Par contre si nous nous sommes lavés les mains dans l'intention de faire bircat hamazon et ensuite nous changeons d'avis et nous voulons continuer à manger, on devra refaire netila yadayim et hamotzi.

Tiré du livre « שְׁנֵי הַבְּרָכָה »

Dicton : L'amour ferme les yeux sur les défauts, la haine ferme les yeux sur les qualités.

Rabbi Moche Ibn Ezra

שבת שלום

יוצא לאור לרפואה שלימה של דינה בת מרים, רפאל יהודה בן מלכה, אליהו בן מרים, שלמה בן מרים, חיים אהרן לייב בן רבקה, שמחה ג'וזת בת אליז, חיים בן סוזן סולטנה, סשה שלום בן דבורה רחל, אבישי יוסף בן שרה לאה, אוריאל נסים בן שלמה, פייגא אולגה בת ברנה זרע של קיימא לרינה בת זהרה אנריאת. לעילוי נשמת: גיינט מסעודה בת ג'ולי יעל, שלמה בן משה, דניאל בן רחל, רפאל שלמה בן אסתר.

Yossef Germon Kollet Aix les bains
germon73@hotmail.fr

Retrouver le feuillet sur le site du Kollet

www.kollet-aixlesbains.fr